

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 7.560.230, un actif net de D : 7.538.830 et un déficit de D : 63.511.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	7 112 029	7 002 718
Actions et droits rattachés		7 112 029	7 002 718
Placements monétaires et disponibilités		448 201	249 756
Disponibilités		448 201	249 756
TOTAL ACTIF		7 560 230	7 252 474
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	13 762	18 017
Autres créditeurs divers	6	7 638	8 063
TOTAL PASSIF		21 400	26 080
ACTIF NET			
Capital	7	7 426 805	7 164 264
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		112 025	62 130
ACTIF NET		7 538 830	7 226 394
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 560 230	7 252 474

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	176 073	113 688
Dividendes		176 073	113 688
Revenus des placements monétaires	9	4 080	3 332
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		180 153	117 020
Charges de gestion des placements	10	(54 135)	(44 509)
REVENU NET DES PLACEMENTS		126 018	72 511
Autres charges	11	(14 764)	(14 966)
RESULTAT D'EXPLOITATION		111 254	57 545
Régularisation du résultat d'exploitation		771	4 585
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		112 025	62 130
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(771)	(4 585)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(262 489)	391 359
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		163 633	184 192
Frais de négociation de titres		(75 909)	(111 111)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(63 511)	521 985

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(63 511)</u>	<u>521 985</u>
Résultat d'exploitation	111 254	57 545
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(262 489)	391 359
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	163 633	184 192
Frais de négociation de titres	(75 909)	(111 111)
	<u>375 947</u>	<u>708 339</u>
Souscriptions		
- Capital	874 525	688 564
- Régularisation des sommes non distribuables	34 550	49 889
- Régularisation des sommes distribuables	3 707	4 797
Rachats		
- Capital	(514 964)	(32 143)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 935)	(2 556)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 936)	(212)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>312 436</u>	<u>1 230 324</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	7 226 394	5 996 070
En fin d'exercice	7 538 830	7 226 394
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	552 222	496 628
En fin d'exercice	579 936	552 222
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>12,999</u>	<u>13,086</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(0,66%)</u>	<u>8,38%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes, épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'« UIB ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 7.112.029 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		7 091 752	7 112 029	94,34%
<u>Actions et droits</u>				
AMEN BANK	7 590	171 687	182 562	2,42%
ADWYA	157 500	655 173	734 738	9,75%
ASSUR MAGHREBIA	5 236	290 598	334 491	4,44%
ATB	188 500	596 805	431 665	5,73%
ATL	102 908	188 565	187 293	2,48%
ATTIJARI BANK	14 250	433 378	433 400	5,75%
DELICE HOLDING	100	1 291	1 494	0,02%
EURO CYCLES	18 200	565 147	583 528	7,74%
HANNIBAL LEASE	21 492	105 400	62 542	0,83%
LAND OR	49 455	458 890	435 204	5,77%
ONE TECH	80 000	639 597	693 680	9,20%
PGH	30 550	334 896	348 026	4,62%
S.A.H	25 000	271 167	278 200	3,69%
SIAME	110 825	461 298	475 107	6,30%
SMART TUNISIE (AA)	5 152	131 376	137 862	1,83%
SMART TUNISIE (NS)	1 120	28 560	28 560	0,38%
TL	76 501	689 757	688 662	9,13%
UIB	34 485	548 666	540 897	7,17%
UNIMED	72 600	519 501	534 118	7,08%
TOTAL		7 091 752	7 112 029	94,34%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	6 719 952	282 766	7 002 718	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	11 182 050		11 182 050	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(10 810 250)		(10 810 250)	163 633
* <u>Variation des plus ou moins</u> <u>values latentes</u>				
Actions cotées		(262 489)	(262 489)	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	7 091 752	20 277	7 112 029	163 633

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 13.762, contre D : 18.017 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	11 469	10 599
Rémunération du dépositaire	2 292	7 418
Total	13 762	18 017

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 7.638 , contre D : 8.063 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	639	606
Rémunération du CAC	6 766	7 336
Retenue à la source	233	121
Total	7 638	8 063

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	7 164 264
Nombre de parts émises	552 222
Nombre de copropriétaires	1 573

Souscriptions réalisées

Montant	874 525
Nombre de parts émises	67 406
Nombre de copropriétaires nouveaux	209

Rachats effectués

Montant	(514 964)
Nombre de parts rachetées	(39 692)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(262 489)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	163 633
Régularisation des sommes non distribuables	12 497
Frais de négociation de titres	(75 909)
Résultat incorporé à la V.L	62 130
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	3 118

Capital au 31-12-2021

Montant	7 426 805
Nombre de parts	579 936
Nombre de copropriétaires	1 780

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 176.073, contre D : 113.688 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	2021	2020
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	176 073	113 688
TOTAL	176 073	113 688

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.080, contre D : 3.332 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	2021	2020
Intérêts des dépôts à vue	4 080	3 332
TOTAL	4 080	3 332

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 54.135, contre 44.509 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	45 112	37 091
Rémunération du dépositaire	9 023	7 418
Total	54 135	44 509

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 14.764, contre D : 14.966 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du CAC	6 832	7 592
Redevance du CMF	7 582	6 234
Services bancaires et assimilés	148	923
Autres	202	217
Total	<u>14 764</u>	<u>14 966</u>

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	0,311	0,212	0,358	7 002 718,00	0,029
Charges de gestion des placements	-0,093	-0,081	-0,077	-0,073	-0,073
Revenus net des placements	<u>0,217</u>	<u>0,131</u>	<u>0,28</u>	<u>0,256</u>	<u>0,044</u>
Autres charges	-0,025	-0,027	-0,024	-0,029	-0,021
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,192</u>	<u>0,104</u>	<u>0,257</u>	<u>0,227</u>	<u>-0,065</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,008	0,008	0,011	-0,002
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,193</u>	<u>0,113</u>	<u>0,265</u>	<u>0,238</u>	<u>-0,067</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,453	0,709	0,283	-0,803	0,262
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,282	0,334	0,187	0,824	0,477
Frais de négociation de titres	-0,131	-0,201	-0,198	-0,173	-0,078
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>-0,301</u>	<u>0,841</u>	<u>0,272</u>	<u>-0,153</u>	<u>0,661</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>-0,11</u>	<u>0,945</u>	<u>0,529</u>	<u>0,074</u>	<u>0,596</u>

Résultat non distribuable de l'exercice	-0,301	0,841	0,272	-0,153	0,661
Régularisation du résultat non distribuable	0,022	0,059	0,054	0,457	0,346
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,28	0,9	0,326	0,304	1,008
Valeur liquidative	12,999	13,086	12,074	11,483	10,941
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,72%	0,64%	0,66%	0,65%	0,70%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,22%	0,20%	0,26%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,48%	0,89%	2,25%	2,12%	-0,64%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.